



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4618**

commune (s) :

objet : Réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon -
Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4618**

objet : **Réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La direction de l'eau et de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon, afin de remplir ses missions d'exploitation des installations destinées au transport et au traitement des eaux usées et pluviales, a souhaité engager une refonte de son système de télégestion devenu obsolète.

Elle se dote d'un nouveau système de télégestion STELLA, avec une architecture moderne, ouverte, évolutive et à haut niveau de disponibilité. Ce système a été défini pour intégrer les fonctionnalités du système existant d'une part ainsi que les nouveaux besoins des différents services de la direction, d'autre part.

L'opération consiste à :

- déployer un système de télégestion, commun aux différents services d'ESU (Eau services Usines) ayant une couverture fonctionnelle complète répondant à l'ensemble des besoins identifiés par chacun des 3 services (remplacement des systèmes existants et améliorations),

- étendre le système de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) en service dans la station d'épuration de Pierre Bénite à tout ESU et l'adapter afin qu'il réponde aux besoins de tous (intégration de toutes les stations d'épuration de la Communauté urbaine, y compris les petites, gestion des stocks, etc.),

- enrichir les fonctionnalités liées à la métrologie (validation, qualification, reconstitution des données acquises) indispensables à une bonne compréhension du fonctionnement du réseau dans son sens large, principale source des décisions stratégiques de développement,

- mettre en place un outil d'analyse et exploitation des données acquises à des fins décisionnelles pour l'exploitant,

- préparer l'avenir et la mise en œuvre d'un futur outil de pilotage en temps réel du réseau et de gestion dynamique des collecteurs.

Par décision n° B-2010-1365 du 18 janvier 2010, le Bureau a autorisé la signature du marché de fournitures ayant pour objet la réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine.

Ce marché a été notifié sous le numéro 10447710 le 11 mars 2010 à l'entreprise CEGELEC pour un montant de 1 488 674,26 € HT, soit 1 780 454,41 € TTC.

L'ordre de service n° 1 de démarrage des prestations a été notifié à l'entreprise CEGELEC le 6 avril 2010.

Pendant l'exécution des prestations, des besoins non identifiés ont émergé durant les phases de recettes usine, lors de la prise en main de l'outil par l'exploitant. Ces évolutions permettent d'améliorer l'ergonomie du système et d'y intégrer de nouvelles fonctionnalités répondant aux besoins de l'ensemble des utilisateurs.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 66 700,00 € HT soit 79 773,20 € TTC, porterait le montant total du marché à 1 555 374,26 € HT, soit 1 860 227,61 € TTC, soit une augmentation de 4,48 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 conclu avec l'entreprise CEGELEC pour la réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon.

Cet avenant d'un montant de 66 700,00 € HT soit 79 773,20 € TTC, porte le montant du marché à 1 555 374,26 € HT, soit 1 860 227,61 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O1370, le 10 juillet 2006 à hauteur de 1 730 000,00 € HT.

4° - Le montant à payer, au titre du présent avenant, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 2313.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.